



Mairie de  
**LAUZERVILLE**

Tél : 05 61 39 95 00  
Fax : 05 61 75 96 06

Lauzerville, le 09 mai 2019

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°04

DU 08 MAI 2019 – 10H30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

**Présents** : B. MOGICATO, N. DURIN, B. PETIT, D. CLARET, CH. GARCIA, I. NOSAVAN, F. JEAN, C. GOUPIL, Ch. PELTIER, J-L. ABADIE, S. ESTOURNEL, E. BOURGAILH, N. FERNANDEZ

**Absents et excusés** : J. VISENTIN, P. QUERE

**Absents excusés ayant donné procuration** : J. VISENTIN à J-L. ABADIE

**Désignation du secrétaire de séance** : CH. GARCIA

**Date de convocation du conseil municipal** : 25 avril 2019

*Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point n°5 « achat laveuse école maternelle » en questions diverses et de reporter le vote d'approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2019 faute de diffusion. L'assemblée n'émet pas d'opposition.*

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 AVRIL 2019

Reporté.

### 2. AMENAGEMENT DU PAR COMMUNAL

Mesdames Christelle Garcia et Sylvie Estournel présentent le projet d'aménagement du parc communal à l'ensemble du conseil.

Pour mémoire, le projet d'aménagement du parc communal est issu des souhaits émis par les Lauzervillois. Ces souhaits ont été formalisés lors des réunions des délégués des enfants de l'école et sous la forme de contributions par écrit ou à l'oral obtenues suite aux sondages faits via le journal communal et les sondages par mail.

Les équipements envisagés, qui sont un compromis entre les besoins exprimés et le choix d'un investissement raisonnable et en accord avec le budget communal, concernent :

Des jeux pour enfants : jeux à ressort, structure pour tout petits, balançoire-nid, araignée de 4m de hauteur, toboggan de pente, tyrolienne de 20-25m de longueur.

Du mobilier urbain : des tables avec bancs associés, des bancs, des poubelles, des fontaines, des panneaux.

Un atelier fitness avec 4 agrès.

Un parcours de santé avec 4 ateliers.

La demande a été de prévoir des équipements nécessitant peu d'entretien afin de ne pas augmenter significativement le travail des employés municipaux. De même, en accord avec l'engagement vert de la commune, des matériaux recyclés ont été, dans la mesure du possible, privilégiés.

Peu d'entreprises ont la compétence permettant l'aménagement d'un parc communal.

Trois d'entre elles ont été consultées et ont visité le parc pour vérifier la faisabilité et pour chiffrer la mise en place des équipements envisagés.

Parmi ces trois entreprises, la mieux disante est la société Loisirs Diffusion dont nous avons présenté le projet en bureau municipal et que nous vous proposons de retenir.

Le coût global de l'opération est de 89 526€ H.T. soit 107 431,20€ T.T.C.

Il comprend la fourniture des équipements et des dispositifs de sécurité associés et leur mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de Mmes GARCIA et ESTOURNEL chargées du projet de l'aménagement du parc et de retenir le devis de l'entreprise Loisirs Diffusion pour un montant de 89 526€ H.T. soit 107 431,20€ T.T.C.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjointe à signer le devis et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **Délibération 2019-04-01 à 11h05 (13 pour, 1 abstention, 0 contre)**

### **3. RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 15/04/19 pour l'ouverture des plis et le 07/05/2019 pour procéder à l'attribution du lot de travaux.

Sur la base du rapport de jugement des offres remis par le cabinet ECOVITALIS, la commission propose de retenir les offres ci-dessous jugées mieux disantes au regard des critères de jugement des offres.

Le tableau ci-dessous indique la proposition faite à l'assemblée.

<b>ENTREPRISE PROPOSÉE</b>	<b>MONTANT OFFRE € H.T.</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
TEMPERIA	92 691.00€	<b>95 603.00€ H.T. avec la PSE</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de la commission d'appels d'offres qui est de retenir l'offre de l'entreprise TEMPERIA pour un montant de 95 603.00€ H.T. (avec la PSE), d'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier, de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **Délibération 2019-04-02 à 11h14 (14 pour, 0 abstention, 0 contre)**

### **4. RENOVATION DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR (CTA) DE LA SALLE DES FETES**

M. PETIT, Adjoint au Maire informe l'assemblée que le bureau d'études ECOVITALIS nous a transmis 3 devis pour rénover les CTA (Contrôle de Traitement d'Air) de la salle des fêtes :

- MAPCLIM : 23 632.36€ H.T.
- EES : 24 643.00€ H.T.
- AUTORREN : 27 439.00€ H.T.

Le MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise MAPCLIM pour un montant de 23 632.36€ H.T.

La commission travaux propose de suivre cet avis et de retenir le devis de l'entreprise MAPCLIM pour réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission travaux et de retenir le devis de l'entreprise MAPCLIM pour un montant de 23 632.36€ H.T. soit un montant de 28 358.83€ T.T.C. D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis et à demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **Délibération 2019-04-03 à 11h19 (14 pour, 0 abstention, 0 contre)**

## **5. ACHAT LAVEUSE ECOLE MATERNELLE**

Mme DURIN, Adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'une laveuse a été prêtée par la société EMBALMAG pour l'entretien des sols de l'école maternelle.

Elle précise que cette machine répond aux normes de contrôle de la Qualité de l'Air imposée par la législation dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans. Cette machine n'utilise pas de produits chimiques et permet aussi une meilleure condition de travail pour le personnel communal.

Le prêt arrivant à son terme, il faut maintenant acheter une machine à laver les sols pour l'école maternelle.

2 devis sont présentés :

- EMBAL MAG propose une machine pour 4.370 € HT;
- SANIVAP nous a fourni un devis à 4.600 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise EMBAL MAG pour un montant de 4.370€ H.T. soit un montant de 5.244 € T.T.C ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjointe à signer le devis et à demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

### **Délibération 2019-04-04 à 11h26 (14 pour, 0 abstention, 0 contre)**

Monsieur le Maire informe le conseil que la plantation des végétaux au parc communal aura lieu le samedi 11 mai 2019. Cet évènement sera mené par les membres de l'association des jardins de la Tuilerie. Les donateurs sont invités à participer à cette matinée.

Rappel : Elections européennes le dimanche 26 mai 2019

Scrutin de 8h à 18h, recherche d'assesseurs supplémentaires auprès des électeurs de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h30.